PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : MAIRIE DE SAINT ZACHARIE
GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 12 Mars 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	PAUPERT Brigitte	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	01/12/2022	A L'ANCIENNETE
2	BASSO Franck	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	01/12/2022	EXAMEN PROFESSIONNEL

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique)* :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	6	10	16
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1er janvier 2021.

A SAINT-ZACHARIE, le 11 JUILLET 2022

L'autorité territoriale (cachet et signature)

cdg83
Arrivée n°2022-10691
Enregistrée le 19/10/2022

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : MAIRIE DE SAINT ZACHARIE

GRADE DE : AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 1ere CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code.général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 12 Mars 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	MOUTON Françoise	AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	01/12/2022	A L'ANCIENNETE

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique)* :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1er janvier 2021.

A SAINT-ZACHARIE, le 11 JUILLET 2022

L'autorité territoriale (cachet et signature)

MAIRIE DE ST-ZACHARIE 83(VAR)

cdg83
Arrivée n°2022-10691
Enregistrée le 19/10/2022

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : MAIRIE DE SAINT ZACHARIE
GRADE DE : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 12 Mars 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	CAILLOL Sabine	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	01/12/2022	A L'ANCIENNETE
2	CONTRI Colette	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	01/12/2022	A L'ANCIENNETE

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique)* :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	5	1	6
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	2	0	2

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1er janvier 2021.

A SAINT-ZACHARIE, le 11 JUILLET 2022

L'autorité territoriale (cachet et signature)

cdg83
Arrivée n°2022-10691
Enregistrée le 19/10/2022

PUBLICITÉ DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

COLLECTIVITÉ : MAIRIE DE SAINT-ZACHARIE
GRADE DE : BRIGADIER CHEF PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté en date du 12 Mars 2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique compétent.

ORDRE DE PRIORITÉ	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITÉ DE L'AVANCEMENT (1)	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	GAUTHIER Virginie	Gardien-Brigadier	01/12/2022	A L'ANCIENNETE

(1) au plus tôt au 1er janvier de l'année en cours si le(s) poste(s) existe(nt) au tableau des effectifs ou à la date de leur création

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci *(article L522-23 du code général de la fonction publique) :*

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

Le tableau d'avancement de grade n'est plus examiné par les membres de la Commission Administrative Paritaire depuis le 1er janvier 2021.

A Saint-Zacharie, le 13 octobre 2022

L'autorité territoriale (cachet et signature)

MAIRIE DE SAINT-ZACHARIE

cdg83
Arrivée n°2022-10691
Enregistrée le 19/10/2022